

JETCLUB SERIGNAN

Etang de Malou

- contrat de location donnant droit à la navigation
d'un jet ski sur l'etang de malou

Date :

- . Nom :
- . Prénom :
- . Adresse :
- . Numéro de téléphone :
- . Mail :
- . Modèle de jet :

Abonnement

-20 %

Annuel du au 31 decembre 2019 **120€** jusqu'au 01/03/19
(150€ tarif normal)

Règlement intérieur (a respecter obligatoirement)

- . Horaire de navigation autorisé : - 9h / 20h30
- . Barbecue interdit
- . Baignade interdite
- . Sticker d'adhésion visible en partit haute du jet
- . Système obligatoire de coupe circuit
- . Échappement libre interdit
- . Boite à eau et sourdine obligatoire pour raison de respect du voisinage
- . Casque et gilet norme eu obligatoire
- . Fermer la barrière d'accès après chaque passage (entré ou sortie)
- . Pas de prêt de machine au personnes non abonnées

- sous non respect du règlement intérieur, le propriétaire du site et les membres du club pourront mettre fin au contrat de location du dit cotisant sans remboursement.

Lu et approuver :

a retourner signé et daté a l'adresse suivante
jetclubserignan@gmail.com
President du club M.ROCCI 06.11.36.42.50